

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOZOULS**

N° 20 L'an deux mille vingt
Le vingt-deux mars
le Conseil Municipal de la Commune de Bozouls
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
Monsieur Jean-Luc CALMELLY

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents :

Nombre de votants :

Présents : Mmes BOYER, CABROLIER, CANCELÉ, CASTELBOU, DELLUS, FARRENQ,
GALAN, GAUTHIER, HYGONENQ, JACQUESON, KLEIN-TOURRETTE,
LEMARCHAND
Mrs BARRAL, BARRILLO, BERTRAND, BOUQUIER, CALMELLY,
COMBET, COSTES, FOULQUIER, MEZY, RAMES, SYCH

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Hans BERTRAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un appel à candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- liste conduite par Monsieur Benoit BARRAL

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 1

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Le maire donne lecture des résultats.

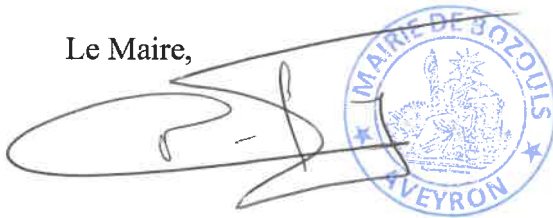
Résultat : La liste conduite par Monsieur Benoit BARRAL obtient 22 voix

Sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau et immédiatement installés :

1er adjoint	Benoit BARRAL
2ème adjointe	Sabine KLEIN-TOURRETTE
3ème adjoint	Robert COSTES
4ème adjointe	Laure FARRENQ
5ème adjoint	Hans BERTRAND
6ème adjointe	Maryline GALAN

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 23 mars 2026
Publié le 23 mars 2026
Et affiché le 23 mars 2026
Pour copie conforme,

Le Maire,



J.L. CALMELLY

Délais et voies de recours : « la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »